COMMUNE DE CRUET (Savoie)

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt-cinq, Le neuf septembre
Le Conseil Municipal de la Commune de Cruet s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Michel BLONDET, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Convocation et affichage du Conseil Municipal : 02 septembre 2025

Présents : Jean-Michel BLONDET, Guillaume CLONIET, Alexandra BARRE, David De BRUYNE, Marie-Hélène PLAVERET, Michèle GOUJON, Daniel BLANC, Patrick CHARMET, Séverine GAUTHIER, Christophe ARALDI, Jean-Michel CARIS, Susana RODRIGUES, Coline BLANCHET.

Absents excusés : Geneviève GARNIER-BOISSONNAT, Maxime VERTHUY,

Pouvoirs :
Mandat : Geneviève GARNIER-BOISSONNAT — Mandant : Jean-Michel BLONDET
Mandat : Maxime VERTHUY — Mandant : Coline BLANCHET

Secrétaire de séance : Guillaume CLONIET

2025 – 32 : Décision modificative n°2 – Budget Principal

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à des modifications sur le budget principal pour tenir compte

- De l'inscription en recette d'investissement sur l'opération 67 « Construction de la nouvelle mairie » de la subvention de DSIL d'un montant de 100 000 €.
- De l'inscription en recette d'investissement de la demande de prêt FCTVA de 310 000 € pour un remboursement en 2026.

Article/chap	Désignation	Section	Sens	OP	Montant
1641/16		I	D		20 400,00 €
2313/23	Constructions nouvelle mairie	I	D	67	410 000,00 €
TOTAL DEPENSES INV					**430 400,00 €**
024/024	Bâtiments et installations	I	R		20 000,00 €
1321/13	Subvention Etat DSIL	I	R	67	100 000,00 €
1641/16	Emprunts (PRET FCTVA)	I	R		310 000,00 €
165	Caution	I	R		400,00 €
TOTAL RECETTES INV					**430 400,00 €**
TOTAL DEPENSES ET RECECETTES INV					**0,00 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°2 du budget principal.

2025 – 33 : Décision modificative n°1 – Budget Eau

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à des virements de crédits afin de régulariser les dépenses et les recettes essentiellement sur des régularisations liées à la facturation de l'eau de la façon suivante :

Article/chap.	Désignation	Section	Sens	Montant
61523/011	Entretien des réseaux	F	D	3 000,00 €
673/011	Titres annulés sur exercices antérieurs	F	D	500,00 €
678/67	Autres charges exceptionnelles titres annulés sur exercice antérieur	F	D	2 500,00 €
701269/014	Reversement redevance sur la consommation	F	D	-6 000,00 €
			TOTAL DEPENSES Exploitation	0,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 du budget EAU.

2025 – 34 : Substitution dans le bénéfice d'une vente

Monsieur Le Maire informe de la demande de Monsieur Phillipe FERNANDES représentant la société SAS FT2T sise 211 impasse du Moulin, 73230 St Alban Leysse, de substituer à celle-ci, la société CF HOME, dont le siège est à Drumettaz-Clarafond (73420), 571 D boulevard Eugène Deruelle, représentée par Monsieur Phillipe FERNANDES et Madame Anne CARROZ pour l'achat de du bâtiment de la mairie sise au 484 rue Marius Canton 73800 Cruet et assise sur les parcelles cadastrées section C n°733 et C n°732.

Monsieur Le Maire précise que la substitution actée sous seing privé, ne modifie pas les conditions initiales de la vente, que le substituant accepte purement et simplement ladite substitution à son profit et s'engage à respecter les termes de la promesse de vente reçue par Maitre ROISSARD le 30 juillet 2025.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de substituer l'identité de l'acheteur comme suit :

- Société CF HOME, 571 D Boulevard Eugène Deruelle 73420 Drumettaz-Clarafond, représentée par Monsieur Phillipe FERNANDES et Madame Anne CARROZ

2025 – 35 : Proposition d'Etat d'Assiette pour la campagne des coupes ONF 2026

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de l'ONF, concernant les coupes à asseoir en 2026 en forêt communale relevant du Régime Forestier. L'ONF ne propose pas de coupes en 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2026.

2025 – 36 : Convention de mise à disposition de terrain pour l'installation d'un site de compostage partagé sur la parcelle C 1444

Les biodéchets représentent environ 30 % du poids des ordures ménagères, et leur gestion de proximité est un enjeu majeur pour la CCCS. Celle-ci met en œuvre, depuis 2017, un Plan Local de Prévention des déchets (PLPd) sur les secteurs de Saint-Pierre d'Albigny et Chamoux-sur-Gelon. Dans le cadre de ce plan, la CCCS développe et promeut le compostage partagé.
L'intérêt de la démarche réside dans la double proposition de faire coïncider le geste écologique et le lien social en valorisant collectivement les déchets. Cette action s'intègre également à la démarche de proposition d'un mode de gestion des biodéchets conformément à la réglementation nationale.

Le projet consiste à équiper l'école primaire de Cruet de composteurs sur une parcelle appartenant à la commune de Cruet, afin d'en faire un site de compostage d'établissement : toutes les personnes appartenant à l'établissement ont la possibilité de participer à ce projet dans la mesure où ils s'engagent à respecter les conditions d'utilisation du site.

Cette convention de partenariat a pour objectif de déterminer :
Les modalités d'usage du terrain mis à la disposition par le Propriétaire à la CCCS ;
Les modalités d'installation et de gestion de cette installation de compostage partagé afin de préciser la répartition des obligations de chacune des parties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le projet de convention annexé à la présente délibération, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe des points suivants :

- Le chantier de la mairie et l'enfouissement du réseau de chaleur avancent à bon rythme. La chaudière de l'école a été démontée, et le réseau de chaleur enfouit pendant l'été.
- La rentrée scolaire s'est bien déroulée dans des conditions favorables d'accompagnement périscolaire des élèves.
- Le forum des associations a eu lieu le dimanche 7 septembre 2025 de 10h00 à 13h00.
- David DE BRUYNE fait part que des travaux ont été effectués sur le quartier de l'école et que le bouchage de la tranchée n'est pas très satisfaisant.
-

La séance est levée à 21H36 Fait à Cruet, le 28/10/2025

Le secrétaire de séance Monsieur le Maire

Guillaume CLONIET Jean-Michel BLONDET

Pour être affiché à la porte de la mairie, conformément à l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.